



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 14 juin 2016

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 08 JUIN 2016 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers en Exercice : 22
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Conseillers Votants : 13
Date de Convocation : 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le huit juin à dix-huit heure trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CLAEYS S., LAPRAZ L., MEYNET G., MAGNIN A., FEIREISEN J., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., DOMERGUE F., DEGENEVE G., DUCRUET J.-L. - **Procuration** : MERY L. à VELLUT D.,
Excusés : ROTH J.-L., DELVA C., MERY L. - **Absents** : ROZE S., ARGAUD C., SOLER J., BOUVARD V., DUPARC C., DESBIEZ-PIAT S., CLERC E.,
Invité : PATRY S.
Monsieur Fabrice DOMERGUE a été élu secrétaire de séance.

Dominique ERNST (DE) accueille les membres du comité syndical et remercie la commune de Vulbens pour la mise à disposition d'une salle. Gilles DEGENEVE (GD) explique que pendant les travaux de rénovation de la mairie, les services administratifs sont installés provisoirement dans les locaux de l'ancienne maternelle, annexée au centre ECLA.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIAV :

- Marché Eco-Bio à Saint-Julien en Genevois : Samedi 30 avril 2016. Stand du SIAV et du SPCV au sein du complexe sportif de « La Paguette ». Animations pour faire découvrir les richesses du Pays du Vuache. Contacts intéressants avec la population locale. Diffusion et vente de nombreux documents de promotion du territoire : cartes, topo-guides, ouvrages sur le patrimoine, etc.
- Chantier participatif sur la Via Romana : Samedi 28 mai 2016. Travaux destinés à rouvrir la liaison entre le Chemin rural Vers/L'Eluiset et le Chemin d'exploitation n°76 dit de Parrats (Viry). Pour ce chantier, une douzaine de personnes, élus du SIAV, des communes de Viry et de Vers, où « simples » citoyens, ont dégagé à la tronçonneuse et à la débroussailleuse le passage d'une quarantaine de mètres envahi par une végétation dense et luxuriante, parsemée d'arbustes déjà robustes et de solides ronces. La matinée n'a pas été de trop pour rouvrir totalement ce passage qui permettra de rejoindre le chemin menant au cimetière de Vers, avec de là des connexions sur d'autres itinéraires. La remise en état de ce petit tronçon avait quelque chose de royal, car il fait partie du chemin médiéval qui reliait autrefois Genève à Chambéry. En décembre 1600, c'est par cet itinéraire que le roi de France Henri IV est arrivé à Viry, avant de dormir à L'Eluiset et de superviser le siège du fort Sainte-Catherine, tenu par les Savoyards, une forteresse qui menaçait Genève. Et comme il se doit, ce chantier participatif s'est conclu autour d'un casse-croute « royal ».

Fabrice DOMERGUE (FD) est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2016.

DELIBERATIONS :

Stéphane PATRY (SP) procède à la lecture du projet de statuts du nouveau syndicat.

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU VUACHE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU VUACHE :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°104-90 du 11 décembre 1990 portant création du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache ;

Vu l'arrêté préfectoral n°98-11 du 23 mars 1998 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache du 06 février 2015 approuvant le principe de la fusion ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache du 04 février 2015 approuvant le principe de la fusion ;

Vu les avis des conseils municipaux se prononçant sur le principe de la fusion ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016 adoptant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Haute-Savoie, et notamment sa proposition n°7 pour l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0023 du 18 avril 2016 portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache et du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache

Vu le projet de statuts du futur syndicat créé, établi d'un commun d'accord entre les deux syndicats ;

Le président rappelle l'exposé des motivations liées à l'engagement de cette procédure de fusion.

En raison de leurs activités complémentaires en matière d'entretien, d'aménagement, de protection et de mise en valeur touristique du patrimoine naturel sur le périmètre commun du massif du Vuache, une fusion du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache doit, aujourd'hui, être envisagée. Elle permettrait de pérenniser les politiques conduites grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Entendu l'exposé, après délibéré, le comité, à l'unanimité :

1) **PROPOSE ET DECIDE** la fusion des deux syndicats, **à compter du 1^{er} janvier 2017**, dans leurs attributions et leurs périmètres actuels qui regroupent les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens ;

2) **PROPOSE**, pour le nouveau syndicat issu de la fusion, les statuts ci-annexés ;

La composition du comité syndical s'établit comme suit :

- Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants,
- Un délégué supplémentaire et son suppléant pour les communes de CLARAFOND-ARCINE, VULBENS, VALLEIRY et VIRY, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Ces délégués représentent le monde associatif : Activités de plein air, Associations de protection de la nature, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de chasses agréées.

3) **DEMANDE** au Préfet de la Haute-Savoie d'arrêter, dans un délai de deux mois, le périmètre de ce nouveau syndicat et de solliciter en conséquence l'accord des maires des communes membres des deux syndicats concernés par la fusion.

Claude BARBIER (CB) fait remarquer à l'assemblée la difficulté récurrente du SIAV à obtenir le quorum pour son comité syndical. Il revient sur la remarque qu'il avait faite à madame la Sous-préfète de Saint-Julien en Genevois, rappelant que l'élargissement des périmètres des futurs intercommunalités allait conditionner une augmentation des distances pour l'organisation des réunions et donc une baisse de motivation des délégués.

Denis VELLUT estime que les élus qui se sont engagés en tant que délégués intercommunaux, doivent faire un effort pour respecter leurs engagements.

Alban MAGNIN (AM) propose de modifier l'horaire des réunions.

FD explique que la diffusion des comptes-rendus de séance à l'ensemble des élus n'encourage pas les délégués à faire un rapport oral au sein des conseils municipaux.

GD propose de rappeler aux communes les difficultés que rencontre le SIAV en termes de quorum.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) rappelle que les syndicats ont fait le choix de convoquer les délégués une fois par trimestre, de manière à limiter le nombre de réunions par an. Les ordres du jour sont donc souvent conséquents. Il ajoute que ce problème sera amplifié avec le nouveau syndicat.

AM propose de s'inspirer du fonctionnement du Maire de Valleiry, qui pour tenir informé son conseil municipal, adresse une fois par semaine aux conseillers un « Topo de la semaine », note de synthèse de tout ce qui s'est passé dans la commune. Si ce travail n'est pas trop « chronophage », SP propose d'instaurer ce fonctionnement à partir de 2017.

DE conclus et propose de rappeler aux Maires que lors des prochaines nominations des délégués pour le nouveau syndicat (janvier 2017), il sera fondamental de désigner des délégués motivés.

CONTRAT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES VERGERS TRADITIONNELS :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV mène chaque hiver des actions de taille d'arbres fruitiers « Haute-Tige » d'anciennes variétés. Ces actions sont réalisées par le personnel technique de la collectivité, qui intervient auprès des propriétaires privés et des communes qui en font la demande (signature d'un contrat).

Compte tenu de l'évolution de l'opération et de la technicité de la mission exercée par le personnel, monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier les termes du contrat et d'appliquer une augmentation du tarif :

- *Taille de petits arbres ne nécessitant pas l'utilisation de matériel spécialisé : 20 €,*
- *Taille de grands arbres nécessitant la mise en place du matériel d'élagage en hauteur : 30 €.*

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le nouveau modèle de contrat de restauration et d'entretien des vergers traditionnels, annexé,*
- 2) *DIT que ces modifications entreront en vigueur à la date de la signature de la présente délibération, pour les contrats signés après cette date.*

VENTE DE L'OUVRAGE « CONTES ET LEGENDES AU PAYS DU VUACHE » - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE DEPÔT-VENTE :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIAV va éditer prochainement un ouvrage intitulé « Contes et Légendes au Pays du Vuache ».

Il souhaite que cet ouvrage soit vendu. Il propose par conséquent que son prix de vente soit fixé à 25 € l'unité, jusqu'à 4 exemplaires. Au-delà, il propose de fixer le prix de vente à 17.50 €.

Il propose également de modifier les termes de la convention de dépôt-vente, dont il donne lecture du projet.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de vente de l'ouvrage « Contes et Légendes au Pays du Vuache » et fixe le prix de vente à 25 € l'unité, jusqu'à 4 exemplaires et à 17.50 € l'unité à partir de 5 exemplaires.*
- 2) *APPROUVE le nouveau modèle de convention de dépôt-vente annexé à la présente délibération,*
- 3) *AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de dépôt-vente avec les diffuseurs.*

AM propose, après la publication de l'ouvrage « Contes et Légendes au Pays du Vuache », d'organiser des animations auprès des scolaires sur ce thème.

CONTRAT CORRIDORS BIOLOGIQUES « CHAMPAGNE - GENEVOIS » - MESURE N° 62 bis :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV est partenaire du Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois ». Il assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs mesures.

*Il propose d'engager la seconde phase de travaux de la mesure n° 62 bis « Gestion du secteur Repentance - Crêt de puits » dont le montant des dépenses prévisionnelles s'élève, pour l'année 2016, à 8 535 € (7 535 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement), avec une participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes attendue de **3 452 €** :*

- *3 152 € en fonctionnement (42%) et*
- *300 € en investissement (30 %).*

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE les propositions de Monsieur le Président,*
- 2) *SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement de la seconde phase de travaux (2016) de la mesure n°62bis.*

Gisèle MEYNET met en garde le SIAV sur le désengagement progressif des financements régionaux, notamment dans ce domaine.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet de bâtiment technique :**

DE rappelle que le Syndicat Mixte du Salève (SMS) « partage » ses agents techniques, Fabrice BOVAGNE et Antoine ROGOLET, avec le SIAV, à raison d'un tiers-temps pour le SIAV (et le SIPCV) et deux tiers-temps pour le SMS. Dans ce cadre, les syndicats ont besoin d'un local technique pour entreposer le matériel nécessaire à leur travail (remorque, bétonnière, balisages, tronçonneuses, outils, etc.).

Dans ce domaine, Fabrice et Antoine sont plus ou moins « SDF » depuis plusieurs années. Agents et matériel étaient autrefois logés pour un modeste loyer dans un bâtiment de la CCG (Communauté de Communes du Genevois) dans l'ancienne usine d'aluminium du Châble. Mais le bâtiment a été démoli pour faire place à de nouvelles cellules. L'équipe a alors été hébergée gracieusement et provisoirement dans le local technique de la commune de Présilly, tandis qu'une partie du matériel était stocké à Vers. Les employés communaux de Présilly étant à l'étroit, il a fallu songer à déménager.

Il y eut ensuite un projet de nouveau bâtiment commun construit par la CCG et dont une partie aurait été réservée pour les syndicats du Salève et du Vuache, mais le projet a finalement été abandonné. Du coup, la CCG a mis provisoirement à notre disposition une partie de la ferme située dans la zone de Cervonnex pour stocker notre matériel. Dans l'ensemble, ces solutions étaient peu satisfaisantes, avec du matériel éparpillé en plusieurs lieux (perte de temps pour l'équipe) et un manque de confort anormal pour les deux agents (pas de vestiaires, pas de douche, ni de coin cuisine pour se poser).

DE explique que face à cette situation, il est souhaitable de trouver une solution pérenne qui offre des conditions de travail correctes à nos agents. Dans ce cadre, un terrain serait disponible à un prix correct (10 000 €) dans la zone artisanale de Présilly (idéalement située au centre du territoire des syndicats du Salève et du Vuache). Le projet envisagé serait la construction d'un bâtiment technique de 250 m² pour un coût de 300 000 € TTC (maximum), avec des bonnes possibilités de subventions. En termes de fonctionnement, l'idée envisagée serait que le SMS soit propriétaire du bâtiment et que le SIAV soit locataire. La part de loyer payée par le syndicat du Vuache (dans le cadre du remboursement du prêt) correspondrait au principe 1/3 - 2/3 et pourrait se situer autour de 300 / 350 € par mois (chiffres à affiner et à discuter).

Le SMS souhaite avancer sur ce dossier et demande au SIAV un accord de principe afin de pouvoir procéder à l'achat du terrain.

DE pense que ce projet est intéressant et permettrait de régler un problème qui dure depuis plusieurs années.

JLD explique que le SIPCV, réuni dernièrement, a accepté le principe d'une mutualisation des équipements avec le SMS, mais a proposé que le coût du local technique soit inclus dans le coût de mise à disposition des salariés.

CB souhaiterait savoir si le projet de nouveau bâtiment technique de la CCG est véritablement abandonné ou si il est seulement reporté dans le temps, et auquel cas il serait plus sage d'attendre ?

AM estime que le coût du projet est trop important au regard des activités menées par les syndicats. Il préférerait que ce projet soit mutualisé avec celui d'une commune.

DE rappelle qu'un courrier a été envoyé en février à l'ensemble des communes membres du SMS et du SIAV indiquant que : « *Avant de nous engager d'avantage, nous aimerions savoir si vous avez sur votre commune une opportunité de bâtiment existante ou un projet de construction qui pourrait permettre une mutualisation de locaux techniques.* ». Cependant, aucune commune n'a pour le moment répondu à ce courrier.

GD estime lui aussi que le projet est onéreux et demande s'il serait envisageable de mutualiser ce projet avec une autre structure de type « association » ou « société privée ».

Pour conclure, l'assemblée comprend la situation d'urgence mais souhaite que toutes les opportunités soient saisies pour alléger le coût du projet.

- **Travaux de réfection des chemins :**

Bois du Mont (Chênex) : Une rencontre s'est tenue sur place, le 20 mai dernier, avec le Maire et l'entreprise de Travaux Publics P. FOL.

L'idée étant d'une part de créer un nouvel itinéraire sur le domaine public (ce qui n'est pas le cas actuellement) pour relier le réservoir de la Sauge (au-dessus du hameau de Chez Vautier) à la boucle des Morennes (à proximité du Pré Carré). L'équipe technique du SIAV se chargera cet été de rouvrir un passage sur deux mètres de large en lisière de forêt puis au sein du boisement. Le balisage sera alors modifié et une passerelle en bois sera installée pour franchir le fossé drainant à l'entrée du bois.

D'autre part, il est envisagé de réhabiliter le sentier des Morennes (PDIPR) dans les Bois du Mont en direction de Jurens : élargissement du chemin pour permettre l'accès aux camions, rechargement en matériaux (de carrière ou recyclés), terrassement, création de fossés drainants, etc. SP doit se charger d'étudier les possibilités de déchargement des matériaux tout au long du chemin, condition nécessaire pour l'intervention de P. FOL. FD propose de trouver des couvreurs qui souhaitent se débarrasser de tuiles concassées.

GR « Balcon du Léman » (Chevrier) : Intervention de l'entreprise P. FOL fin mai 2016 : canalisation des eaux de ruissellement (création d'un fossé), réfection de l'assise du sentier avec des matériaux récupérés

sur place, busage à l'entrée d'un champ pâturé. Deux passerelles en bois seront prochainement installées par le SIAV pour franchir les fossés drainants.

- **Animations ENS** :

SP rappelle à l'assemblée que le SIAV organise une sortie découverte gratuite (financée par le CD74) le dimanche 26 juin 2016 : « *Au départ du remarquable biotope protégé des Teppes de la Repentance, riche en orchidées et en papillons, venez découvrir les pinèdes à molinies sur argiles franco-suisse et les corridors biologiques qui les relient* ». animateurs : François PANCHAUD, chargé d'animation à ASTERS et de Luc MERY Chargé de missions à Apollon74. Rendez-vous à 9h30 sur le parking de la gare de Valleiry. Des flyers et des affiches sont distribués aux délégués pour informer la population.

AM propose de relayer l'information auprès de la MJC du Vuache et notamment à travers les panneaux lumineux de Vulbens et Valleiry.

DE explique à l'assemblée qu'il a participé le 3 juin dernier à la 2ème rencontre des partenaires dans le cadre de l'élaboration du projet de schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie 2016-2022. Il présente ensuite les quatre grands thèmes dans lesquels le département souhaite s'engager : Mise en place d'une nouvelle gouvernance par le Département, Le Département exemplaire, Les outils et les moyens pour une nouvelle ambition, Une communication renforcée. Il propose que le document complet soit mis en ligne sur le site internet du Pays du Vuache.

- **Suivi de la migration à Chevrier** :

DE explique au comité que suite à des restrictions budgétaires sévères de la Région et une baisse d'activité générale, la LPO Haute-Savoie n'est pas, à ce jour, en mesure de recruter, comme chaque année, un ornithologue expert pour réaliser le suivi scientifique de la migration du Défilé de l'Ecluse. La LPO 74 a par conséquent entamé les démarches nécessaires pour tenter de réunir les moyens suffisants pour assurer la continuité du suivi ; Dans ce cadre, un soutien financier de 1 000 € est demandé au SIAV. Etant donné l'importance de ce site à l'échelle européenne, l'historique du suivi et au regard de l'aménagement réalisé par le SIAV et inauguré en octobre dernier, DE propose de soutenir la LPO74 pour l'année 2016. Il précise que cette aide a un caractère exceptionnel et qu'elle est dépendante des moyens financiers du SIAV.

- **Stage Apollon74** :

Luc MERY (absent) souhaite informer le comité que l'association Apollon74 va prochainement accueillir une stagiaire en Licence de géographie. Au cours de ses quatre semaines de stage, plusieurs sujets vont lui être confiés dont l'inventaire (participatif ?) des blocs erratiques et pierres à cupules du Genevois ainsi que la création de « fiches sites » pour la Carte Verte© de Haute-Savoie : www.greenmap.fr

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés,

La séance est levée à 20h30 et la commune de Vulbens convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique ERNST
JLD : Jean-Louis DUCRUET
FD : Fabrice DOMERGUE
GD : Gilles DEGENEVE
CB : Claude BARBIER
AM : Alban MAGNIN

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
CCG : Communauté de Communes du Genevois
CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie
ENS : Espaces Naturels Sensibles
GR : Grande Randonnée
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
SDF : Sans Domicile Fixe
SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache
SMS : Syndicat Mixte du Salève